

Département
de la Moselle

Canton de Coteaux de Moselle

Nombre de Conseillers
Elus : 15

Nombre de Conseillers
Présents : 14

Nombre de Conseillers
Absents excusés : 1

Nombre de Conseillers absents
Non excusés : néant

Nombre de Conseillers
Ayant donné procuration : 1

Date d'envoi convocation :
14/12/2020

Commune de CUVRY

PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 décembre 2020 à 20 h 00

Sous la présidence de Monsieur François
CARPENTIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Géraldine
HAMERT, Karine HUMBERT, Nathalie DUCRET
Emilie EVAIN, Sandra KREMER, Aurélie DUBOIS

Messieurs Thomas DAGUIN, Vianney TRITZ-KAYSER
Nicolas PETIT, Guillaume SIBILLE, ENCKLE Claude
Dominique CHATEAU, Jérôme MATTE,

ETAIT ABSENT EXCUSE :
Gérard LEININGER (procuration F. CARPENTIER)

ETAIT ABSENT NON EXCUSE : Néant

Secrétaire de séance : Mme Karine HUMBERT

- 1- Choix représentant de la commune au sein de la CLECT**
- 2- Achat de matériel communal**
- 3- Vente de terrains**
- 4- Décision budgétaire modificative n°02/2020**

1- Choix représentant de la commune au sein de la CLECT :

Rapporteur F. CARPENTIER

Rapport

Monsieur le Maire informe le conseil que la CLECT est la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Elle a pour rôle de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et Metz Métropole.

Lors de ces réunions les 44 communes sont représentées par 1 ou plusieurs délégués. Pour représenter la commune 1 délégué doit être désigné.

Monsieur le Maire propose de représenter la commune.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de nommer Monsieur François CARPENTIER, délégué au sein de la CLECT de Metz Métropole

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

2- Achat de matériel communal

Rapporteur F. CARPENTIER

Rapport

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'acquisition d'un petit tracteur pour l'entretien des terrains de foot, mais également pour le déneigement de la commune.

Il soumet au conseil l'offre de la société ROCHA à Jouy-aux-Arches pour un montant de 12 666.46 € HT.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTÉ la proposition de la société ROCHA pour un montant de 12 666.46 € HT

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

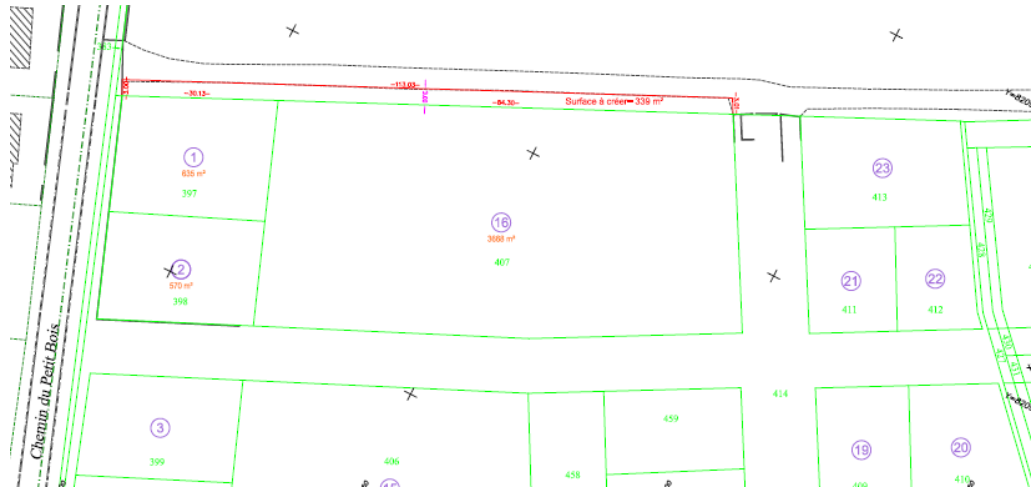
3- Vente de terrains

Rapporteur F. CARPENTIER

- *Bande de terrain fond de parcelle Clos Saint Vincent :*

Rapport

Monsieur le Maire informe le conseil que la société SCCV VOP CUVRY souhaite acheter une bande de 3m de large le long des parcelles 397 et 407 section 4.



Il propose au conseil de vendre la parcelle au prix de 2 000.00 € l'are conformément à la délibération du conseil municipal du 29/07/2011.

L'acquéreur devra prendre en charge les frais de géomètre et tous les autres frais annexes.

Motion

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre le délaissé à la société SCCV VOP CUVRY au prix de 2 000.00 €/l'are conformément à la DCM 29/07/2011

DECIDE de mettre à la charge de l'acquéreur les frais de géomètre et les frais annexes

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

- **Délaissés de voiries**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été sollicité par Mr SIBILLE et Mr DEBARGUE de leur souhait d'acquérir des délaissés de voiries à l'arrière de leurs habitations respectives.



Il propose au conseil de leurs vendre les délaissés au prix de 2 000 €/l'are conformément à la DCM du 29/07/2011. Les frais de géomètre et annexes seront à la charge de l'acquéreur.

Mr SIBILLE étant partie prenante il ne prend pas part au vote.

Motion

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre les délaissés à Mr SIBILLE et Mr DEBARGIE au prix de 2 000.00 €/l'are conformément à la DCM 29/07/2011

DECIDE de mettre à la charge des acquéreurs les frais de géomètre et les frais annexes

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

4- Décision budgétaire modificative n°02/2020

Rapporteur F. CARPENTIER

Investissement

	+	-
2046	138.00 €	
2116 opé 140	1 022.95 €	
2113 opé 142		5 000.00 €
2152 opé 139	878.40 €	
2183 opé 134	664.80 €	
2184 opé 101		138.00 €
2188 opé 128	2 109.00 €	
2312 opé 137		7 000.00 €
2312 opé 139		878.40 €
2313 opé 141		14 289.7€
2313 opé 127		2 109.00 €
2313 opé 128	14 250.00 €	
2313 opé 85		9 000.00 €
2315 opé 135	5 352.00 €	
2315 opé 140	14 000.00 €	

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0